



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Délibération portant sur  
DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME**

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 3 au 5 novembre 2021

**Consultation électronique de l'Assemblée Générale** de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 58 du Règlement Intérieur de la CCINCA, **débutée le mercredi 3 novembre à 14h41 et clôturée le vendredi 5 novembre à 12h00.**

**VOTANTS**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

*soit un total de 34 membres titulaires votants sur 56 membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur*

**NON-VOTANTS**

Messieurs CHAIX Bernard - Vice-Président, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BREMOND Lydie, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus.**

*soit un total de 22 membres titulaires non-votants sur 56 membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur*

**34 Membres élus votants sur 56 membres en exercice composant l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur : le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.**



## CONSIDERANT

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale du 31 mai 2021 a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Cette délégation de compétence au Bureau est formalisée au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur,
- Que les membres du Bureau, lors des séances en dates des 11 octobre et 2 novembre 2021, ont donné un avis favorable à l'unanimité pour les Avis en matière d'urbanisme proposés ce jour à l'Assemblée Générale,

## DECIDE :

L'Assemblée Générale décide d'adopter à l'unanimité des membres votants les Avis précisés dans les tableaux ci-dessous :

### AVIS PLU

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
<b>Cabris</b> <i>Octobre 2021</i>	<b>Modification n°4 du PLU de Cabris</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Diverses évolutions</b> dont la création d'emplacements réservés pour lutter contre le risque incendie de forêt</li><li>• Aucune conséquence sur le développement économique</li></ul>	<b>Avis favorable</b>
<b>Antibes</b> <i>Octobre 2021</i>	<b>Modification n°1 du PLU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Conforter la ville-parc</b> : plusieurs évolutions pour la protection du patrimoine végétal et bâti.</li><li>• <b>Création d'une OAP/secteur Saint-Maymes</b> : un périmètre à restructurer, demande de précision supplémentaire.</li><li>• <b>Modification du règlement</b> : notamment en UZ, précisions des définitions, suppression de la règle sur les ICPE, majoration de 10% de la hauteur des bâtiments exemplaires du point de vue énergétique et environnemental. En UZe, autorisation du logement étudiant.</li><li>• <b>Évolution des emplacements réservés</b> : demandes de compléments.</li><li>• <b>Ajustement du linéaire de protection commerciale</b> : en centre-ville, quartier La Fontonne et sur Juan-les-Pins.</li></ul>	<b>Avis favorable avec remarques</b>



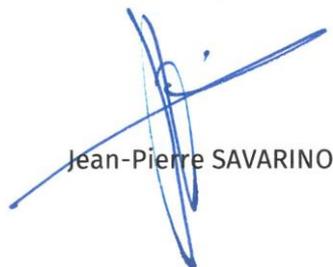
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

<b>Nombre d'inscrits :</b>	<b>56</b>		
<b>Votants :</b>	<b>34 (quorum : 29, atteint),</b>		
<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 34</b>	

Nice, le 5 novembre 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO